

### OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

- Décret 2010 1118 du 22 septembre 2010 (Articles R4544-1 à R4544-11 du Code du Travail) applicable depuis le 01 juillet 2011
- Publication de la norme UTE NF C 18.510 effective depuis le 21 janvier 2012.
- L'habilitation BF HF est définie dans l'amendement A1 de la norme NF C 18-510 de février 2020.

### PUBLIC CONCERNE

Personnel désigné par son employeur, chargé d'assurer la direction et la surveillance du personnel non électricien placé sous sa responsabilité lors de travaux non électriques dans la zone d'approche prudente (ZAP) d'une canalisation rendue visible ou dans la limite d'incertitude d'une canalisation enterrée sous tension.

### PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est requise. Le salarié doit être capable de comprendre les instructions de sécurité.

### OBJECTIF

Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510 et de l'amendement A1 de février 2020..  
 Appréhender les conditions d'approche d'une zone de travail  
 Savoir baliser une zone de travail, surveiller son personnel et les accès  
 Savoir rédiger les documents lui incombant lors d'un travail non électrique.  
 Savoir-faire un compte rendu au chargé d'exploitation électrique  
 Savoir appliquer les règles de sécurité pour la phase de dégagement dans la zone d'incertitude  
 Savoir appliquer les règles de sécurité une fois la canalisation sous tension dégagée dans la zone d'approche prudente.

### CONTENU :

#### **Module tronc commun 1 (TC1) : 6 h**

##### **Le courant électrique**

- Notions de base sur l'électricité
- Les effets et dangers du courant électrique
- Se protéger en appliquant les règles de sécurité
- Se protéger avec des équipements adaptés (protection individuelle et collective)
- La réglementation

##### **Effectuer des travaux d'ordre non électrique en toute sécurité**

- Ouvrages, opérations, zones et locaux
- Règles de sécurité de la norme NF C18-510
- Rôle des différents intervenants
- Le matériel électrique
- Les équipements de protection

##### **Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie**

- Accident d'origine électrique
- Incendie sur les ouvrages électriques

#### **Module Chargé de chantier BF/HF : 4 h**

- Les acteurs et les documents concernant les travaux.
- Les limites du chargé d'intervention non électrique.
- Les zones de travail.

- La surveillance d'un chantier .
- Les règles d'accès aux canalisations dégagées sous tension
- Les règles d'accès à la zone d'incertitude dans la phase de dégagement

**Module partie pratique et évaluation : 1 h**

- Mise en situation, identifier les risques électriques sur une installation électrique et /ou des supports pédagogiques.
- Vérification et utilisation des EPI pour formation HOV

METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.  
Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéoprojecteur, divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.  
Une évaluation certificative est réalisée en fin de formation.

INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation) sera remis à l'employeur

DUREE FORMATION

1,5 jour (12 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes  
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.